



RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00165

Numéro SIREN : 809 743 545

Nom ou dénomination : VENICE GYM

Ce dépôt a été enregistré le 29/02/2016 sous le numéro de dépôt 867

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DRAGUIGNAN

Palais de Justice CS 60223
83006 DRAGUIGNAN Cédex

INTERNET: www.infogreffe.fr
TEL : 04.94.50.83.27

RECEPISSE DE DEPOT

SARL SEC GA CONSEILS

77 Rue Montgolfier
Immeuble Le Gallus
83600 FREJUS

V/REF : g insou
N/REF : 2015 B 165 / 2016-A-867

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE DRAGUIGNAN certifie qu'il a reçu le 29/02/2016, les actes suivants :

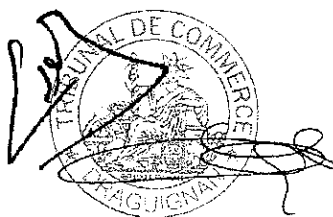
Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 24/02/2016
- Changement de président

Concernant la société

VENICE GYM
Société par actions simplifiée
260 rue des romarins bâtiment E2
pôle activité nicopolis
83170 Brignoles

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-867 le 29/02/2016
R.C.S. DRAGUIGNAN 809 743 545 (2015 B 165)

Fait à DRAGUIGNAN le 29/02/2016,
LE GREFFIER ASSOCIE



VENICE GYM
Société par actions simplifiée
Capital : 2.000 €
Siège social : 260, rue des romarins Bat E2 – Pôle activité Nicopolis
83170 BRIGNOLES
R.C.S. DRAGUIGNAN 809.743.545

1867
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

29 FEV. 2016

PROCES-VERBAL
De l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
en date du 24 Février 2016

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le n°

L'an deux mille seize,
Le mercredi vingt-quatre février, à dix-huit heures,

Les membres de la société "**VENICE GYM**" se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation qui leur en a été faite par le Président, Monsieur PECORARO Adrien.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chacun des membres de l'assemblée lors de son entrée en séance.

Monsieur PECORARO Adrien préside l'assemblée en sa qualité de président,

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que des actionnaires possédant le quart au moins des actions sont présents ou représentés. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président constate que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les associés lui en donnent acte.

Il déclare en conséquence la séance ouverte et dépose sur le bureau de l'assemblée, à la disposition des actionnaires :

- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée
- les statuts

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer de l'ordre du jour suivant :

- **Démission de Monsieur PECORARO Adrien de ses fonctions de Président**
- **Nomination de Monsieur PECORARO Jérémie, en remplacement**
- **Pouvoirs pour formalités.**

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée prend acte de la décision de Monsieur PECORARO Adrien de démissionner de ses fonctions de président, à compter de ce jour.
L'assemblée donne quitus entier et définitif à Monsieur PECORARO Adrien, de sa gestion à ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

P.J

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide, en remplacement de Monsieur PECORARO Adrien, la nomination aux fonctions de Président de Monsieur PECORARO Jérémy actuel directeur général, né le 25/12/1988 à Marseille demeurant : Chemin des Pourraques – 83170 BRIGNOLES, à compter de ce jour pour une durée illimitée. Monsieur PECORARO Jérémy, aura donc le statut de Président directeur général de la société.

Monsieur PECORARO Jérémy, après avoir accepté le mandat qui lui est conféré, déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les articles 13 à 15 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

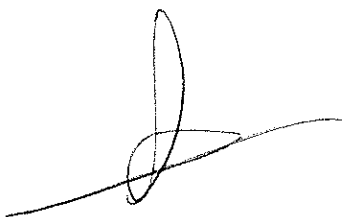
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix neuf heures.
De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la nouvelle Présidente, après lecture.

Le Président
PECORARO Jérémy
« Bon pour acceptation des fonctions de Président Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonction de Président Directeur Général.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.